

La réunion de négociation de la convention collective s'est déroulée le 26 janvier 2017. Plusieurs points ont été abordés comme la création d'une commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation, la mise en place d'un accord sur l'ordre public conventionnel [deux obligations émanent de cette fameuse loi travail] et le forfait jour pour les mandataires/administrateurs salarié-e-s. Un accord de principe a été rapidement trouvé sur ces thèmes. Nous y reviendrons dans le prochain bulletin, une fois l'ensemble desdits accords signés.

Notre organisme assureur Humanis nous a fait un point sur la complémentaire santé. A ce jour, il couvre 247 études pour 1480 salarié-e-s et 2641 avec conjoint-e-s et enfants à charge. Nous ne pouvons encore une fois que nous féliciter de ce résultat.

Attention : En cas d'incompréhension, de difficulté, d'explication ou tout simplement parce que vous désirez avoir une tarification pour des besoins particuliers, il faut contacter Humanis. Ils se feront un plaisir de vous répondre. La CGT a aussi à votre disposition pour vous permettre de joindre notre interlocutrice – Humanis.

Notre objectif est de faire en sorte que l'ensemble des salariés-es soit couvert par une complémentaire avantageuse. De ce point de vue, quelques éléments à connaître au regard du contrat responsable. L'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM) s'applique à partir du 1^{er} janvier 2017 quels que soient les assureurs. Il s'agit de limiter les remboursements des médecins/spécialistes ... du secteur 2 qui pratiqueraient des honoraires libres.

Remarquons que ce sont la majorité des médecins, spécialistes ... Aussi, pour ne pas avoir un reste à charge important qui ne serait pas remboursé par votre complémentaire santé, il est plus que conseiller de consulter le site de la Sécurité Sociale, ameli.fr, ou tout simplement de voir avec votre complémentaire santé. Cela vous évitera d'avoir des sommes importantes à sortir de votre porte-monnaie ... et ce d'autant que les Institutions de prévoyance comme Humanis ont des réseaux de soins. Grâce à ces réseaux, le reste à charge pour les patients est quasiment nul.

Campagne Prévention et Secours civiques

Grâce au degré élevé de Solidarité, vous pouvez bénéficier d'une action mise en place par la commission paritaire sans aucun surcoût. Il s'agit d'un programme de prévention « *premiers secours pour tous* ».

A ce jour, une cinquantaine de salariés-es s'y sont inscrits dans plusieurs villes de France. D'autres sessions devraient s'ouvrir en juin.

- *Ce programme a pour objectif de faire acquérir à toute personne les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne, en réalisant les gestes élémentaires de secours.*
- *Il est articulé autour d'une journée de formation (7h), dispensée par les seules associations de secourisme agréées par la DGSCC (Direction Générale de la Sécurité Civile et de la gestion des Crises). L'ensemble des frais pédagogiques est pris en charge, ainsi que les repas du midi (hors coûts de déplacements ou autres).*
- *Il donne lieu à la délivrance d'un certificat de compétences.*

Dates des sessions

- ◆ 02/02/2017 : Bourges
- ◆ 09/02/2017 : Nancy
- ◆ 11/02/2017 : Marseille
- ◆ 21/02/2017 : Paris
- ◆ 28/02/2017 : Reims
- 28/02/2017 : Lille
- 07/03/2017 : Lyon
- 09/03/2017 : Nantes
- 14/03/2017 : Bordeaux
- 21/03/2017 : Nice

S'inscrire à contact@premanys.com en mentionnant les informations suivantes : nom, prénom, adresse personnelle, date et lieu de naissance, raison sociale de l'entreprise, coordonnées téléphoniques et email, date et lieu de la session de formation souhaitée ou en retournant, à cette même adresse, le coupon-réponse scanné qui leur sera envoyé.